



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-48) RECOURS AU CONTRAT DE CONCESSION SOUS LA
FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE
LA FUTURE CRECHE SISE 84 BIS AVENUE AUBERT

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M.
BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.
PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme
POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme
BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M.
GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article L1121-3 ;

Vu le Rapport présentant les caractéristiques des différents modes de gestion et les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, relatif à la gestion et l'exploitation de la future crèche sise 84 bis avenue Aubert, annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis rendu le 12 juin 2023 par la Commission consultative des services publics locaux ;

Considérant la volonté de la Ville d'ouvrir une nouvelle structure Petite Enfance ;

Considérant les difficultés rencontrées par la Ville pour recruter du personnel qualifié pour ses Etablissements Accueillant des Jeunes Enfants (EAJE) ;

Considérant les conclusions du rapport préconisant le recours à un contrat de concession sous la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la future crèche sise 84 bis avenue Aubert qui ouvrira ses portes en septembre 2024 ;

Après l'avis du Comité Social Territorial de la ville de Vincennes des 8 et 19 juin 2023 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 19 juin 2023,

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 21 juin 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,)

ARTICLE I : Approuve le principe de la délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la future crèche sise 84

bis avenue Aubert comme mode de gestion de ce service, au vu du rapport ci-annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mener à bien la procédure de passation d'une concession de service public, publicité (recueil des candidatures et des offres des candidats) et l'habilité à procéder à tout acte juridique pour la passation de ladite concession de service.

ARTICLE III : Décide de se réserver le droit de déclarer la procédure de concession de service public sans suite, en particulier si aucune offre ne répondait aux attentes de la ville de Vincennes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé